

Dépenses liées à l'IERF



Politiques liées à l'IERF (suite)



Dépenses publiques consacrées à l'agriculture

Source: IFPRI (base de données SPEED), calculs du ReSaKSS utilisant les statistiques des dépenses publiques du FMI

<http://www.resakss.org/>

<http://www.ifpri.org/>

Dépenses publiques consacrées à l'agriculture (pourcentage des dépenses publiques totales)

- si ≥ 10
- si < 10 et $\geq 7,5$
- si $< 7,5$

Dépenses publiques consacrées au secteur de la santé

Source: Base de données de l'Observatoire mondial de la santé de l'OMS

<http://apps.who.int/gho/data/node.main.75>

Dépenses publiques consacrées au secteur de la santé (pourcentage des dépenses publiques totales).

- si ≥ 15
- si < 15 et $\geq 11,25$
- si $< 11,25$

Politiques liées à l'IERF



Accès aux terres (sécurité d'occupation)

Source: Fonds international de développement agricole (FIDA)

<http://info.worldbank.org/governance/wgi/pdf/IFD.xlsx>

Évalue l'existence d'un cadre institutionnel, juridique et de marché pour sécuriser le régime foncier et la procédure d'acquisitions des terres, ainsi que l'accessibilité des terres pour tous.

L'échelle d'évaluation s'échelonne de 6 (note la plus haute) à 1 (note la plus basse), définie comme suit :

- 6 - Bon sur une période de 3 ans
- 5 - Bon
- 4 - Plutôt satisfaisant
- 3 - Plutôt insatisfaisant
- 2 - Insatisfaisant
- 1 - Insatisfaisant sur une période de 3 ans

- Très bon/bon si ≥ 4
- Moyen si entre 2,99 et 4
- Médiocre/très médiocre si $\leq 2,99$

Accès à la recherche agricole et aux services de vulgarisation

Source: Fonds international de développement agricole (FIDA)

https://www.ifad.org/what/operating_model/tags/pba/1962207

Cet indicateur évalue dans quelle mesure le système de recherche agricole et de vulgarisation est accessible aux agriculteurs pauvres, y compris aux agricultrices, et répond aux besoins et aux priorités des agriculteurs pauvres. L'échelle d'évaluation suit la même notation que pour l'indicateur sur « l'accès sécurisé aux terres ».

- Très bon/bon si ≥ 4
- Moyen si entre 2,99 et 4
- Médiocre/très médiocre si $\leq 2,99$

Système d'enregistrement des actes d'état civil — enregistrement des naissances vivantes

Source: UNICEF: DHS/MICS

<http://data.unicef.org/>

Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui sont enregistrés au moment de l'étude.

- si ≥ 90
- si entre 70 et 90
- si ≤ 70

Fonctionnement des systèmes de protection sociale

Source: Indice de transformation Bertelsmann Stiftung (BTI)

<http://www.bti-project.org/index/>

10 = les filets de sécurité sociale prennent en compte l'ensemble des risques.

7 = les filets de sécurité sociale sont bien développés, mais ne couvrent pas tous les risques pour toutes les couches de la population.

4 = les filets de sécurité sociale sont rudimentaires et ne couvrent que quelques risques pour un nombre limité de bénéficiaires.

1 = les filets de sécurité sociale sont inexistantes

- Très bon/bon si ≥ 7
- Moyen si > 4 et < 7
- Médiocre/très médiocre si ≤ 4

Lois liées à l'IERF



Lois liées à l'IERF (suite)



Niveau de protection constitutionnelle du droit à l'alimentation

Source: Document d'information de la FAO et base de données Web de la FAO sur le droit à l'alimentation.

<http://www.fao.org/docrep/016/ap554e/ap554e.pdf>
<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a0511e/a0511e00.pdf>

Très bon = 3 Explicite pour tous les citoyens, groupes spécifiques ou incorporés et défini comme faisant partie du droit à un niveau de vie décent ET/OU existence d'une loi internationale ratifiée (automatiquement désignée égale à la loi constitutionnelle)

Modéré = 2 Implicite et appartenant à un droit plus large stipulé dans la loi constitutionnelle.

Faible = 1 Pas de protection constitutionnelle principe directeur (non justiciable) OU égalité probable ou confirmée de la loi internationale ratifiée par rapport à la législation nationale.

- Bon si 3
- Moyen si 2
- Médiocre si 1

Égalité de l'accès aux terres agricoles pour les femmes

Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (SIGI) via la base de données égalité homme-femme, institutions et développement (GID-DB) de l'OCDE

<http://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=GIDDB2012>
<http://stats.oecd.org/index.aspx?datasetcode=GIDDB2014#>

Note basée sur les droits légaux et droits de fait des femmes à la possession et/ou à l'accès aux terres agricoles. Valeurs basées sur l'échelle suivante:

1 : égalité de l'accès

0,5 : la législation confère des droits égaux aux femmes mais, en réalité, il existe des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes en matière de propriété foncière et d'accès aux terres.

0 : la législation ne confère que très peu de droits, si ce n'est aucun, aux femmes concernant l'accès aux terres ou la propriété foncière, ou leur accès est sérieusement limité par des pratiques discriminatoires. (Note : dans les calculs de l'indice HANCI, cette notation est inversée pour des raisons de cohérence avec les autres calculs.)

- Dans la loi et dans la pratique si 1
- Dans la loi, pas dans la pratique si 0,5
- Pas dans la loi si 0

Égalité des droits économiques des femmes

Source: Base de données Cingranelli-Richards (CIRI) sur les droits humains

<http://humanrightsdata.org/>

Étendue de l'égalité des droits économiques des femmes dans la législation et en pratique.

0 : la législation ne confère aucun droit économique aux femmes et une discrimination systématique fondée sur le genre s'est probablement établie au sein même de la législation.

1 : la législation confère certains droits économiques aux femmes mais ces droits ne sont pas appliqués efficacement.

2 : la législation confère certains droits économiques aux femmes, et le gouvernement applique efficacement ces droits en pratique malgré un faible niveau de discrimination à l'égard des femmes toujours existant.

3 : la législation garantit tous ou la quasi-totalité des droits économiques des femmes et le gouvernement applique ces lois pleinement et vigoureusement en pratique. .

- Dans la loi et dans la pratique si 3
- Dans la loi, pas dans la pratique si 1 ou 2
- Pas dans la loi si 0

Droit constitutionnel à la sécurité sociale

Source: Document d'information de la FAO

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a0511e/a0511e00.pdf>

La Constitution stipule clairement l'existence d'un droit à la sécurité sociale (voir Annexe II du document source). 0 = Non ; 1 = Oui.

- Oui
- Non

Dépenses liées à l'IEN



Politiques liées à l'IEN (suite)



Budget séparé consacré à la nutrition

Source: Compendium des fiches des pays SUN ; Gouvernance en matière de nutrition (IDS) ; Baromètre de la nutrition de Save the Children ; Analyse de la situation nutritionnelle de l'OMS ; Rapport mondial sur la nutrition (GNR) (tableaux de suivi du Pacte mondial en faveur de la nutrition pour la croissance, (N4G) <http://globalnutritionreport.org/the-report/nutrition-for-growth-tracking-tables/>

<http://scalingupnutrition.org/>

0 = aucun budget ou aucune information confirmant l'existence d'un budget

0,5 = budgets sectoriels réservés à la nutrition

1 = ligne budgétaire séparée consacrée à la nutrition

- Oui si 1
- Sectoriel uniquement si 0,5
- Non si 0

Politiques liées à l'IEN



Disponibilité des suppléments de vitamine A auprès des enfants

Source: Indicateurs MICS, bureaux de terrains de l'UNICEF, et rapports du Compte à Rebours 2015 de l'OMS, calculs de l'auteur basés sur les données des gouvernements

<http://data.unicef.org/>

Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 59 mois qui ont reçu 2 doses importantes de suppléments de vitamine A au cours de la dernière année.

- si >=90
- si entre 70 et 90
- si <=70

Le gouvernement promeut une alimentation complémentaire

Rapports SUN ; WBTi (World Breastfeeding Trends Initiative)

<http://worldbreastfeedingtrends.org/>

<http://scalingupnutrition.org/f>

Mesure dans laquelle les gouvernements encouragent les pratiques d'alimentation complémentaire pour les enfants âgés de 6 à 9 mois et le maintien de l'allaitement pour les enfants âgés de 12 à 15 mois et de 20 à 23 mois.

0 = Non
1 = Oui

- Oui
- Non

Les populations ont accès à une source d'eau améliorée

Source: Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP)

<http://www.wssinfo.org/data-estimates/table/>

Pourcentage des populations ayant accès à une source d'eau potable améliorée.

- si >=90
- si entre 70 et 90
- si <=70

Les populations ont accès à un assainissement amélioré

Source: Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP)

<http://www.wssinfo.org/data-estimates/table/>

Pourcentage des populations ayant accès à des installations sanitaires améliorées.

- si >=90
- si entre 70 et 90
- si <=70

Consultations médicales pour les femmes enceintes

Source: UNICEF: DHS/MICS

<http://data.unicef.org/>

Pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans examinées au moins une fois au cours de leur grossesse par un professionnel de santé qualifié (médecin, infirmière ou sage-femme).

- si >=90
- si entre 70 et 90
- si <=70

La question de la nutrition est incluse dans la politique nationale pour le développement

Source: Recherches en ligne

Le nombre total de mots clés utilisés dans les recherches et trouvés dans un document politique donné divisé par le nombre de pages de ce document. Mots clés utilisés dans les recherches

- Grande si le rang est <=15
- Modérée si le rang se situe entre 16 et 30
- Faible si le rang est >=31

nutritio*.* ; undernutrition/under-nutrition ; malnutrition/mal-nutrition nutrient ; diet*.* ; stunt*.* ; wasting/wasted ; short-for-age ; short for age ; height-for-age ; height for age ; weight-for-age ; weight for age ; weight for height ; weight-for-height ; Underweight ; under-weight ; Low birth weight ; Thinness ; Micro-nutrient ; micronutrient ; 1000 days ; one thousand days ; Breastfeed*.* ; Behavior change ; behaviour change ; Iron deficiency anaemi/anemi ; Zinc ; Deworm ; de-worm ; Vitamin A ; Supplementary feed ; complementary feed.

Politique/Stratégie nationale pour la nutrition

Source: Indice mondial de sécurité alimentaire de l'Economist Intelligence Unit (EIU)

<http://foodsecurityindex.eiu.com/>

Existence d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan national en matière de nutrition. 1 : Oui, 0 : Non

- Oui
- Non

Coordination politique multisectorielle et multipartite

Source: Fiches SUN/Documents pays et documents relatifs aux pays SUN non publiés

<http://scalingupnutrition.org/>

Existence d'un mécanisme de coordination multisectoriel et multipartite. 0 = Non ; 1 = Oui

- Oui
- Non

Politiques liées à l'IEN (suite)



Cibles en matière de nutrition à atteindre sur une période donnée

Source: **Rapports annuels de progrès du Mouvement SUN ; Rapport mondial sur la nutrition (GNR) 2015**

<http://globalnutritionreport.org/>

<http://scalingupnutrition.org/>

Le gouvernement identifie des cibles en matière de nutrition pour une période donnée dans les documents de politique publique:

- Oui
- Non

Étude nationale sur la nutrition au cours des trois dernières années

Source: **UNICEF, DHS et études nationales sur la nutrition**

<http://dhsprogram.com/data/available-datasets.cfm>

<http://mics.unicef.org/surveys/>

Une étude démographique et de santé/une enquête par grappes à indicateurs multiples/une étude nationale comparable sur la nutrition a-t-elle été réalisée au cours des trois dernières années ?
1 : Oui, si l'enquête/étude a été réalisée en 2013 ou ultérieurement, ou est actuellement en cours. 0 : Aucune nouvelle enquête/étude n'a été entreprise depuis 2013.

- Oui
- Non

Lois liées à l'IEN (suite)



La législation nationale tient compte du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (ICBMS)

Source: « **Commercialisation des substituts du lait maternel : mise en œuvre du Code international au niveau national, rapport de situation de 2016** »

<http://apps.who.int/iris/handle/10665/206008>

La mesure dans laquelle le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel est pris en compte par la législation.

4 = le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel est entièrement pris en compte dans la législation.

3 = un grand nombre de dispositions du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel sont prises en compte dans la législation.

2 = quelques dispositions du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel sont prises en compte dans la législation.

1 = aucune mesure légale existante..

- Pleinement consacré si 4
- Faiblement/Largement consacre dans le droit si 2 ou 3
- Non consacré dans le droit si 1